



# **LISTE INTERBANCAIRE CODES MOTIFS DE REJET/RETOUR**

**Virements nationaux, Virements SEPA  
Prélèvements nationaux, Prélèvements SEPA, TIP, Téléchèques,  
LCR, BOR,  
Chèques**

**Pour les restitutions clientèles**

**Brochure destinée à la clientèle**

Version 4.0



## ⓘ AVIS AUX LECTEURS ⓘ

Cette brochure annule et remplace la brochure « Liste interbancaire des codes motifs de rejet/retour » version 3.0 de mars 2010.

Elle fournit la liste interbancaire des codes motifs de rejet et/ou retour utilisés dans les relevés de compte aux normes CFONB et dans les futures restitutions clientèles aux formats ISO 20022. Elle précise aussi la correspondance entre les codes CFONB et les codes ISO utilisés dans les messages au format ISO 20022.

Dans le cadre du projet SEPA, sont intégrés à cette brochure les évolutions (création de nouveaux codes) apportées aux codes motifs interbancaires définis par le CFONB/GUF pour la version de **novembre 2012** des "schemes" de l'EPC (virement SEPA **V6**, prélèvement SEPA **V6** et prélèvement SEPA interentreprises **V4**).

Les virements SEPA sont assimilés aux virements nationaux puisqu'ils répondent à des règles de gestion similaires. Les codes 52, 54, 57, 58, 59, 60, 61 et 62 ont déjà été mis en place dans le cadre du démarrage du virement SEPA.

En revanche, les prélèvements SEPA sont différents des prélèvements nationaux puisqu'ils sont régis par des règles spécifiques.

**Remarques importantes : évolutions incorporées à cette nouvelle version.**

Il est apparu nécessaire d'intégrer les codifications des rejets et des retours liées aux transactions SEPA et de présenter de manière consolidée les différents motifs de rejets des autres moyens de paiements dont les descriptions figuraient dans la brochure clientèle de mars 2010 publiée par le Comité Français d'Organisation et de Normalisation Bancaires (CFONB).

Désormais, les rejets sont présentés par famille de services de paiements.

Cette brochure comprend :

- ✚ Les motifs de rejets relatifs :
  - à la famille des virements : une colonne « virement SEPA » permet d'identifier les codes CFONB utilisés ou non dans le cadre de ce moyen de paiement,
  - à la famille des prélèvements : des colonnes « prélèvement SEPA » et « prélèvement SEPA interentreprises » permettent d'identifier les codes CFONB utilisés ou non dans le cadre de ces moyens de paiement,
  - aux effets de commerce et aux chèques
- ✚ Une synthèse des codes utilisés pour l'ensemble des services de paiement disponibles sur les territoires de la République française et de la Principauté de Monaco.
- ✚ Un tableau de correspondance entre les motifs ISO et CFONB. Il convient de signaler que certains codes CFONB ne sont pas utilisables dans le cadre des transactions SEPA.

Les codes motifs de rejets applicables aux cartes bancaires ne sont pas traités dans cette brochure.

## SOMMAIRE

<b>1. VIREMENTS NATIONAUX ET VIREMENTS SEPA</b>	<b>5</b>
1.1. CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX VIREMENTS NATIONAUX ET VIREMENTS SEPA	5
1.2. CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX RECALLS DE VIREMENTS SEPA ET AUX REPONSES AUX RECALLS	8
<b>2. PRELEVEMENTS NATIONAUX, PRELEVEMENTS SEPA, TITRES INTERBANCAIRES DE PAIEMENT (TIP) ET TELEREGLEMENTS.</b>	<b>10</b>
2.1. CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX PRELEVEMENTS NATIONAUX, PRELEVEMENTS SEPA, PRELEVEMENTS SEPA INTERENTREPRISES, TITRES INTERBANCAIRES DE PAIEMENT (TIP) ET TELEREGLEMENTS	10
<b>3. EFFETS DE COMMERCE - LETTRE DE CHANGE RELEVE / BILLET A ORDRE RELEVE</b>	<b>16</b>
3.1. CODES MOTIFS SPECIFIQUES AU REJET D'UNE LETTRE DE CHANGE RELEVE (LCR) OU D'UN BILLET A ORDRE RELEVE (BOR) PAR LA BANQUE DU REMETTANT A SON CLIENT	16
3.2. CODES MOTIFS CFONB RELATIFS AUX LCR/BOR	17
<b>4. CODES MOTIFS DE REJET RELATIFS AUX CHEQUES</b>	<b>20</b>
<b>5. RECAPITULATIF DES CODES CFONB</b>	<b>22</b>
<b>6. TABLEAUX DE CORRESPONDANCE ENTRE LES CODES MOTIFS ISO ET CFONB</b>	<b>25</b>
6.1. TABLEAU DE CORRESPONDANCE POUR LES OPERATIONS SEPA	25
6.2. TABLEAU DE CORRESPONDANCE POUR LES OPERATIONS NATIONALES	31



## 1. Virements nationaux et virements SEPA

Les termes anglais correspondant aux moyens de paiements SEPA sont définis dans les brochures relatives aux virements SEPA., disponibles sur le site du CFONB (<http://www.cfonb.org>)

### 1.1. Codes motifs CFONB relatifs aux virements nationaux et virements SEPA

CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « Virements nationaux et virements SEPA »	① Virement national	② Virement SEPA	REGLES D'UTILISATION RELATIVES ① aux virements nationaux ② aux virements SEPA
12	COORD. BANC. INEXPLOIT.	X	X	Les coordonnées bancaires du destinataire IBAN/BIC ou code établissement/code guichet/numéro de compte ne sont pas reconnues par la banque domiciliaire. ① S'applique au rejet ② S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).
14	CPTE SOLDE CLOTURE VIRE	X	X	Le client a soldé son compte ou bien le compte a été clôturé, transféré dans un autre guichet de la banque ou du groupe bancaire. ① S'applique au rejet ② S'applique au retour (Return)
16	DESTINATAIRE NON RECONNU	X		Le nom du destinataire n'est pas précisé ou ne correspond pas aux coordonnées bancaires. ① S'applique au rejet
18	EMETTEUR NON RECONNU	X		Émetteur non précisé ou non identifiable. ① S'applique au rejet



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « Virements nationaux et virements SEPA »	① Virement national	② Virement SEPA	REGLES D'UTILISATION RELATIVES ① aux virements nationaux ② aux virements SEPA
34	OPPOSITION SUR COMPTE	X	X	Le compte du bénéficiaire est frappé d'opposition ou bloqué. La date d'opposition doit précéder la date de règlement interbancaire de l'opération. ① S'applique au rejet ② S'applique au retour (Return)
35	TITULAIRE DECEDE	X	X	Titulaire du compte décédé (bénéficiaire) ① S'applique au rejet ② S'applique au retour (Return)
52	CODE OPERATION INCORRECT		X	Le code opération indiqué est incorrect ② S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return)
54	ADRESSE INVALIDE		X	L'adresse indiquée ne correspond pas à celle du titulaire du compte. ② S'applique au retour (Return)
57	FORMAT INVALIDE		X	Format de fichier invalide. ② S'applique au rejet (Reject)
58	SUR ORDRE DU CLIENT		X	② S'applique au retour (Return)
59	RAISON NON COMMUNIQUEE		X	La banque destinataire n'a pas communiqué de raison spécifique. ② S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).
60	CODE BANQUE INCORRECT		X	Le code BIC de la banque destinataire est inexploitable. ② S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return)



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « Virements nationaux et virements SEPA »	① Virement national	② Virement SEPA	REGLES D'UTILISATION RELATIVES ① aux virements nationaux ② aux virements SEPA
61	HEURE LIMITE DEPASSEE		X	Fichier reçu après le cut-off time (heure limite) ② S'applique au rejet (Reject).
62	MOTIF REGLEMENTAIRE		X	Le rejet/retour est dû à une contrainte réglementaire (ex : une donnée réglementaire est absente) ② S'applique au rejet (Reject), retour (Return)
64	DOUBLON		X	Opération dupliquée. ② S'applique au rejet (Reject), retour (Return)
71	RECU A TORT / DEJA REGLE	X		Opération reçue à tort
76	RECLAMATION TARDIVE	X		Réclamation tardive de l'émetteur.
88	BANQUE HORS ECHANGES	X		① La banque qui assurait les échanges ou la banque domiciliataire ne participe plus aux échanges.
99	OPERATION NON ADMISE	X	X	Pour des raisons réglementaires, ce compte n'admet pas les virements (nationaux et SEPA) ① S'applique au rejet ② S'applique au retour (Return)



## 1.2. Codes motifs CFONB relatifs aux Recalls de virements SEPA et aux réponses aux Recalls

Le Recall de virement SEPA est une opération par laquelle une banque demande (éventuellement sur ordre motivé – et accepté - de son client) à une autre banque de lui restituer des fonds correspondant à un virement SEPA émis par erreur. La banque qui reçoit la demande de restitution se doit de répondre (positivement ou négativement) à cette demande.

Le Recall de virement SEPA est utilisé uniquement pour régulariser des émissions :

- de virement SEPA émis en double,
- de virements SEPA erronés suite à un problème technique,
- frauduleuses de virement SEPA.

CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « RECALL de virement SEPA »	❶ Recall	❷ Réponse à un Recall	REGLES D'UTILISATION RELATIVES  ❶ aux Recalls ❷ aux réponses à un Recall
14	CPTE SOLDE CLOTURE VIRE		X	❷ S'applique à la réponse négative à un Recall
20	PROVISION INSUFFISANTE		X	Absence totale ou partielle de provision, le rejet étant fait pour la <u>totalité du montant</u> . ❷ S'applique à la réponse négative à un Recall
31	PAS D'AUTORISATION	X	X	❶ Le Recall peut être utilisé dans le cas d'une émission frauduleuse de virement SEPA. ❷ S'applique à la réponse négative à un Recall
57	FORMAT INVALIDE	X		Virement SEPA non conforme dû à un problème technique ❶ S'applique au Recall.





CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « RECALL de virement SEPA »	❶ Recall	❷ Réponse à un Recall	REGLES D'UTILISATION RELATIVES  ❶ aux Recalls ❷ aux réponses à un Recall
58	SUR ORDRE DU CLIENT		X	❷ S'applique à la réponse négative à un Recall
62	MOTIF REGLEMENTAIRE		X	❷ S'applique à la réponse négative à un Recall
64	DOUBLON	X		Le virement SEPA est émis en double. ❶ S'applique au Recall
65	RETOUR SUITE DEMANDE		X	Retour en réponse positive à un Recall ❷ S'applique à la réponse positive à un Recall
71	RECU A TORT / DEJA REGLE		X	L'opération d'origine n'a pas été reçue ou a déjà été retournée ❷ S'applique à la réponse négative à un Recall



## 2. Prélèvements nationaux, Prélèvements SEPA, Titres Interbancaires de Paiement (TIP) et Téléversements.

Les termes anglais correspondant aux moyens de paiements SEPA sont définis dans les brochures relatives aux prélèvements SEPA, disponibles sur le site du CFONB (<http://www.cfonb.org>)

### 2.1. Codes motifs CFONB relatifs aux prélèvements nationaux, prélèvements SEPA, prélèvements SEPA interentreprises, Titres Interbancaires de Paiement (TIP) et Téléversements

CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères)  « Famille des prélèvements et prélèvements SEPA »	③ Prélèvement national TIP/Téléversement	④ Prélèvement SEPA	⑤ Prélèvement SEPA Interentreprises	REGLES D'UTILISATION RELATIVES
					③ aux prélèvements nationaux TIP/Téléversements ④ aux prélèvements SEPA ⑤ aux prélèvements SEPA interentreprises
12	COORD. BANC. INEXPLOIT.	X	X	X	③ Les coordonnées bancaires du débiteur IBAN/BIC ou code établissement/code guichet/numéro de compte ne sont pas reconnues par la banque domiciliaire. ④ ⑤ Prélèvements SEPA : les coordonnées du débiteur BIC/IBAN ne sont pas reconnues par la banque domiciliaire ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return). ⑤ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).
14	CPTÉ SOLDECLOTURE VIRE	X	X	X	③ Le débiteur a soldé son compte ou bien le compte a été clôturé, transféré dans un autre guichet de la banque ou du groupe bancaire. ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return). ⑤ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	③ Prélèvement national TIP/Télèglement	④ Prélèvement SEPA	⑤ Prélèvement SEPA Interentreprises	REGLES D'UTILISATION RELATIVES
					③ aux prélèvements nationaux TIP/Télèglements ④ aux prélèvements SEPA ⑤ aux prélèvements SEPA interentreprises
16	DESTINATAIRE NON RECONNU	X			③ Le nom du destinataire n'est pas précisé ou ne correspond pas aux coordonnées bancaires.
18	EMETTEUR NON RECONNU	X	X	X	③ Le Numéro National d'Émetteur (NNE) est absent ou ne correspond pas : - à l'autorisation de prélèvement, - à l'adhésion au Télèglement, - au TIP, signé par le débiteur. ④ ⑤ <u>Prélèvements SEPA</u> : l'Identifiant Créancier SEPA (ICS) est absent ou incohérent (structure de l'ICS par exemple) ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return). ⑤ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).
20	PROVISION INSUFFISANTE	X	X	X	Absence totale ou partielle de provision, le rejet étant fait pour la <u>totalité du montant</u> . ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return). ⑤ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).
31	PAS D'AUTORISATION	X	X	X	③ <u>Prélèvement national et Télèglement</u> : la banque n'a pas reçu l'autorisation de prélèvement ou l'adhésion au Télèglement, alors qu'un premier débit s'est présenté, ou bien le client a effectué une révocation de l'autorisation de prélèvement et de la demande de prélèvement ou de l'adhésion au Télèglement (opposition définitive). ③ <u>Titre interbancaire de Paiement</u> : suite à une demande de photocopie de TIP, le Centre Bancaire a répondu qu'il n'en trouvait pas trace. ④ Le débiteur conteste la transaction pour absence de consentement (mandat inexistant, révoqué ou caduc).



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	③ Prélèvement national TIP/Télèglement	④ Prélèvement SEPA	⑤ Prélèvement SEPA Interentreprises	REGLES D'UTILISATION RELATIVES
					③ aux prélèvements nationaux TIP/Télèglements ④ aux prélèvements SEPA ⑤ aux prélèvements SEPA interentreprises
	« Famille des prélèvements et prélèvements SEPA »				
					S'applique au refus du débiteur avant règlement (Refusal), au rejet (Reject), au retour (Return) et au remboursement (Refund) d'une opération non autorisée.  ⑤ Le débiteur conteste la transaction pour absence de consentement (mandat inexistant, révoqué ou caduc) S'applique au refus du débiteur avant règlement (Refusal), au rejet (Reject) et au retour (Return). Le prélèvement SEPA interentreprises exclut tout droit à remboursement des transactions autorisées par le débiteur. Par conséquent, il n'existe pas de procédure automatisée de demande de remboursement. Il n'y a donc pas de message de « Refund » pour un prélèvement SEPA interentreprises.
32	DECISION JUDICIAIRE	X			③ Le débiteur a fait l'objet d'une décision de justice au titre d'une procédure collective.
34	OPPOSITION SUR COMPTE	X	X	X	③ Le compte du débiteur est frappé d'opposition ou bloqué suite à une saisie attribution, une saisie conservatoire ou un avis à tiers détenteur. La date d'opposition doit précéder la date d'échéance ou de règlement interbancaire de l'opération. ④ ⑤ <u>Prélèvements SEPA</u> : Opposition sur compte/compte bloqué/prélèvement SEPA interdit sur ce compte ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return). ⑤ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).
35	TITULAIRE DECEDE	X	X		③ ④ La date du décès doit précéder la date d'échéance ou de règlement interbancaire de l'opération. ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères)  « Famille des prélèvements et prélèvements SEPA »	③ Prélèvement national TIP/Télèglement	④ Prélèvement SEPA	⑤ Prélèvement SEPA Interentreprises	REGLES D'UTILISATION RELATIVES
					③ aux prélèvements nationaux TIP/Télègements ④ aux prélèvements SEPA ⑤ aux prélèvements SEPA interentreprises
52	CODE OPERATION INCORRECT		X	X	Le code opération indiqué est invalide ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return). ⑤ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).
57	FORMAT INVALIDE		X	X	Format de fichier invalide. ④ S'applique au rejet (Reject). ⑤ S'applique au rejet (Reject).
58	SUR ORDRE DU CLIENT		X	X	Sur ordre du client/refus du débiteur ④ S'applique au refus du débiteur avant règlement (Refusal), au rejet (Reject), au retour (Return) et au reversement (Reversal). ⑤ S'applique au refus du débiteur avant règlement (Refusal), au rejet (Reject), au retour (Return) et au reversement (Reversal).
59	RAISON NON COMMUNIQUEE		X	X	La banque destinataire n'a pas communiqué de raison spécifique. ④ S'applique au rejet (Reject), au retour (Return) et au reversement (Reversal) ⑤ S'applique au rejet (Reject), au retour (Return) et au reversement (Reversal)
60	CODE BANQUE INCORRECT		X	X	Le code de la banque destinataire est incorrect ou inexploitable (ou identifiant bancaire incorrect - BIC) ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return). ⑤ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	③ Prélèvement national TIP/Télégramme	④ Prélèvement SEPA	⑤ Prélèvement SEPA Interentreprises	REGLES D'UTILISATION RELATIVES
					③ aux prélèvements nationaux TIP/Télégrammes ④ aux prélèvements SEPA ⑤ aux prélèvements SEPA interentreprises
62	MOTIF REGLEMENTAIRE		X	X	Le rejet/retour est dû à une contrainte réglementaire (ex : une donnée réglementaire est absente) ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return). ⑤ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).
63	SERVICE SPECIFIQUE		X	X	Service spécifique fourni par la banque du débiteur. ④ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return). ⑤ S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).
64	DOUBLON		X	X	Opération dupliquée. ④ S'applique au rejet (Reject), au retour (Return) et au reversement (Reversal) ⑤ S'applique au rejet (Reject), au retour (Return) et au reversement (Reversal)
66	DONNEE MANDAT INCORRECTE		X	X	④⑤ Une ou plusieurs données du mandat sont absentes ou erronées. S'applique au rejet (Reject).
75	DEMANDE DE PROROGATION	X			③ Bien que la date d'échéance de l'opération soit bien celle qui a été convenue, le débiteur demande un délai supplémentaire pour payer. Ne concerne que les cas où une échéance a été convenue entre le débiteur et le créancier.
76	RECLAMATION TARDIVE	X			③ Couvre les rejets effectués par la banque du débiteur à la demande de la banque du créancier.



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères)  « Famille des prélèvements et prélèvements SEPA »	③ Prélèvement national TIP/Télèglement	④ Prélèvement SEPA	⑤ Prélèvement SEPA Interentreprises	REGLES D'UTILISATION RELATIVES
					③ aux prélèvements nationaux TIP/Télèglements ④ aux prélèvements SEPA ⑤ aux prélèvements SEPA interentreprises
80	CONTESTATION DEBITEUR	X	X		Contestation par le débiteur d'une transaction autorisée dans les 8 semaines qui suivent le débit : ③ <u>Prélèvement national</u> : Le débiteur conteste le prélèvement dans les 8 semaines qui suivent le paiement de celui-ci. S'applique au rejet. ③ <u>TIP</u> : contestation impliquant ou non une demande de photocopie de TIP La demande n'est pas satisfaite dans les délais par le Centre Bancaire. S'applique au rejet. ③ <u>Télèglement</u> : le débiteur a été débité d'un montant qu'il n'a pas validé. S'applique au rejet. ④ S'applique au remboursement (Refund). ⑤ Le prélèvement SEPA interentreprises <b>exclut</b> tout droit à remboursement des transactions autorisées par le débiteur. Par conséquent, il n'existe pas de procédure automatisée de demande de remboursement. Il n'y a donc pas de message de « Refund » pour un prélèvement SEPA interentreprises.
88	BANQUE HORS ECHANGES	X			③ La banque qui assurait les échanges ou la banque domiciliataire ne participe plus aux échanges.
99	OPERATION NON ADMISE	X	X	X	③ Pour des raisons réglementaires, ce compte n'admet pas les Prélèvements nationaux, TIP et Télèglements. ④ Délais de présentation non admis (option prélèvement SEPA J-1). ④ ⑤ Le débiteur refuse tout prélèvement SEPA sur ce compte ou pour des raisons réglementaires, ce compte n'admet pas les prélèvements SEPA. S'applique au rejet (Reject) et au retour (Return).



### 3. Effets de commerce - Lettre de Change Relevé / Billet à Ordre Relevé

#### 3.1. Codes motifs spécifiques au rejet d'une Lettre de change relevé (LCR) ou d'un Billet à ordre relevé (BOR) par la banque du remettant à son client

L'utilisation de ces codes est facultative. Avant toute utilisation, le client et la banque s'assureront que les logiciels utilisés par le client les acceptent.

Code	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	REGLES D'UTILISATION
01	ENDOS ERRONE	Le nom du tireur est absent de la zone C2 de l'enregistrement 07.
02	ECHEANCE HORS LIMITE	La date d'échéance de l'effet est postérieure au délai de conservation fixé par la banque.
03	DATE INCOHERENTE	La date d'échéance n'appartient pas au calendrier grégorien (par exemple 30/02/99).
04	RECLAMATION PARTIELLE	Le remettant a demandé de présenter l'effet pour un montant inférieur à sa valeur d'origine ; la partie non présentée dans le système d'échanges lui est restituée avec ce motif.
05	RECLAMATION TOTALE	Le remettant a demandé de ne plus présenter l'effet.
06	NON RETOUR D'ACCEPTATION	L'effet papier n'est jamais revenu suite à la demande d'acceptation faite au tiré.



### 3.2. Codes motifs CFONB relatifs aux LCR/BOR

Code	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « LCR – BOR »	REGLES D'UTILISATION
11	ANNULATION BANCAIRE	Annulation d'une opération compensée à tort suite à un incident technique dans la banque.
12	COORD. BANC. INEXPLOIT.	Les coordonnées bancaires du destinataire (code établissement, code guichet ou numéro de compte) ne sont pas reconnues par la banque domiciliataire
13	CREANCE NON IDENTIFIABLE	Référence "tiré" absente ou incorrecte sur le document ou l'enregistrement remis par la banque domiciliataire à son client. Ce code fait l'objet d'un suivi statistique de la Banque de France et les enregistrements correspondants doivent comporter le n° SIREN
14	CPTE SOLDE CLOTURE VIRE	Le client a soldé son compte ou bien le compte a été clôturé, transféré dans un autre guichet de la banque ou du groupe bancaire.
16	DESTINATAIRE NON RECONNU	Le nom du destinataire n'est pas précisé ou ne correspond pas aux coordonnées bancaires.
18	EMETTEUR NON RECONNU	Émetteur non précisé ou non identifiable.
19	CREANCE CEDEE A AUTRE BQ	Le tiré a reçu une notification émanant d'une banque différente du banquier présentateur. Ce code fait l'objet d'un suivi statistique de la Banque de France et les enregistrements correspondants doivent comporter le n° SIREN.
20	PROVISION INSUFFISANTE	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Compte sans provision.</li> <li>- Paiement partiel à l'initiative de la banque domiciliataire faute de provision suffisante. Un effet payé partiellement ne peut pas faire l'objet d'un autre rejet, sauf accord entre les parties.</li> </ul>
31	PAS D'ORDRE DE PAYER	Pas de réponse du client au relevé d'effets à payer. A n'utiliser qu'en l'absence d'instructions du tiré.
32	DECISION JUDICIAIRE	Le client tiré a fait l'objet d'une décision de justice au titre d'une procédure collective.



Code	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « LCR – BOR »	REGLES D'UTILISATION
34	OPPOSITION SUR COMPTE	Le compte du tiré est frappé d'opposition ou bloqué suite à une saisie attribution, une saisie conservatoire ou un avis à tiers détenteur. La date d'opposition doit précéder la date d'échéance ou de règlement interbancaire de l'opération.
35	TITULAIRE DECEDE	Le client tiré de l'effet est décédé (entrepreneur individuel). La date du décès doit précéder la date d'échéance ou de règlement interbancaire de l'opération.
39	NE PAIE QUE LCRA ou BOR	Le tiré a donné des instructions pour ne payer que les effets qu'il a préalablement acceptés ou des BOR qu'il a émis et la notification de la décision du client doit avoir été portée à la connaissance de la Banque de France préalablement. Les enregistrements correspondants doivent comporter le n° SIREN.
70	TIRAGE CONTESTE	Litiges (sauf cas couverts par les motifs 71, 73 et 74). Pas de facture ou facturation contestée, marchandise non conforme ou défectueuse, livraison non reçue, marchandise retournée au fournisseur, etc.
71	RECU A TORT / DEJA REGLE	Opération déjà réglée par le biais d'un autre moyen de paiement ou opération en double.
72	CODE ACCEPTATION ERRONE	Absence ou présence d'un code d'acceptation ne correspondant pas à la réalité. Les enregistrements correspondants doivent comporter le n° SIREN.
73	MONTANT CONTESTE	Avoir non pris en considération. Montant de l'effet différent de la facturation.
74	DATE ECHEANCE CONTESTEE	La date d'échéance ne correspond pas à celle qui a été convenue.
75	DEMANDE DE PROROGATION	Bien que la date d'échéance de l'opération soit bien celle qui a été convenue, le tiré demande un délai supplémentaire.
76	RECLAMATION TARDIVE	Le tireur a réclamé l'effet après présentation par sa banque. Le tiré utilise ce motif en accord avec le tireur.
88	BANQUE HORS ECHANGES	La banque qui assurait les échanges ou la banque domiciliataire ne participe plus aux échanges.
90	PAIEMENT PARTIEL DU TIRE	Paiement partiel résultant d'une contestation entre le tireur et le tiré ne devant pas masquer une insuffisance de provision. - Un effet payé partiellement ne peut faire l'objet d'un autre rejet, sauf accord entre les parties.



Code	LIBELLE STANDARD (24 caractères) « LCR – BOR »	REGLES D'UTILISATION
99	OPERATION NON ADMISE	Opération ne pouvant être payée sur certaines catégories de comptes (comptes sur livrets, comptes à terme, comptes non professionnels...).



## 4. Codes motifs de rejet relatifs aux chèques

Code	Libellé « Chèques »	Intitulés, commentaires et particularités Règles d'utilisation
<b>OPPOSITION SUR CHEQUE</b>		
10	<b>Perte</b>	Le tireur a déclaré la perte à sa banque.
11	<b>Vol</b>	Le tireur a déclaré le vol à sa banque.
12	<b>Utilisation frauduleuse</b>	Mandataire révoqué qui continue à utiliser les formules de chèques, conjoint sans procuration...
13	<b>Décision judiciaire</b>	Le porteur a fait l'objet d'une décision de justice au titre d'une procédure collective
<b>CHEQUE PRESCRIT</b>		
20	<b>Chèque prescrit</b>	Ce motif unique s'applique lorsque le chèque est présenté au-delà d'un an augmenté du délai de présentation à compter de la date de création du chèque
<b>CHEQUE IRREGULIER</b>		
30	<b>Absence d'une mention obligatoire</b>	Notamment "absence de signature".
31	<b>Signature non conforme</b>	Signature(s) non conforme(s) au(x) spécimen(s) déposé(s.).Il n'y a pas d'opposition.
32	<b>Insuffisance signature</b>	Manque une ou plusieurs signatures pour que le chèque soit valide.



<b>Code</b>	<b>Libellé « Chèques »</b>	<b>Intitulés, commentaires et particularités Règles d'utilisation</b>
33	<b>Falsification Surcharge</b>	Chèque qui, après avoir été régulièrement émis, est modifié frauduleusement par un tiers ou le bénéficiaire en ce qui concerne une ou plusieurs de ses mentions (montant, nom du bénéficiaire, signature). Il n'y a pas d'opposition.
34	<b>Faux chèque</b>	Fraude sur les informations pré marquées du chèque (chèque créé de toute pièce comportant des coordonnées exactes ou erronées. ). Il n'y a pas d'opposition.
35	<b>Absence ou irrégularité de l'endos</b>	
<b>COMPTE INDISPONIBLE</b>		
40	<b>Décision judiciaire</b>	Le tireur a fait l'objet d'une décision de justice au titre d'une procédure collective. Commentaires : dans le cas où il est prouvé que la date d'émission est antérieure à l'ouverture de la procédure collective, le chèque, même présenté postérieurement, pourrait être en principe honoré.
41	<b>Saisie attribution ou conservatoire</b>	
42	<b>Avis à tiers détenteur</b>	
43	<b>Décès du titulaire</b>	
44	<b>Dénonciation de convention de compte collectif</b>	
<b>PROVISION INSUFFISANTE</b>		
60	<b>Chèque impayé pour le montant total</b>	Si le chèque est impayé pour son montant total.



Code	Libellé « Chèques »	Intitulés, commentaires et particularités Règles d'utilisation
61	Paiement partiel	S'il y a un paiement partiel.
62	Compte clôturé	Le compte est clôturé.

## 5. Récapitulatif des codes CFONB

Ce tableau est une synthèse partielle des chapitres précédents. Il permet d'appréhender les motifs de rejet/retour applicables à chaque service de paiement mentionné.

CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	Virement national	Virement SEPA	Recall virement SEPA	Réponse au recall	Prélèvement national, TIP / Télèrglement	Prélèvement SEPA	Prélèvement SEPA interentreprises	LCR/BOR
01	ENDOS ERRONE								X
02	ECHEANCE HORS LIMITE								X
03	DATE INCOHERENTE								X
04	RECLAMATION PARTIELLE								X
05	RECLAMATION TOTALE								X
06	NON RETOUR D'ACCEPTATION								X
11	ANNULATION BANCAIRE								X
12	COORD. BANC. INEXPLOIT.	X	X			X	X	X	X
13	CREANCE NON IDENTIFIABLE								X
14	CPTE SOLDE CLOTURE VIRE	X	X		X	X	X	X	X
16	DESTINATAIRE NON RECONNU	X				X			X
18	EMETTEUR NON RECONNU	X				X	X	X	X



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	Virement national	Virement SEPA	Recall virement SEPA	Réponse au recall	Prélèvement national, TIP / Télé règlement	Prélèvement SEPA	Prélèvement SEPA interentreprises	LCR/BOR
19	CREANCE CEDEE A AUTRE BQ								X
20	PROVISION INSUFFISANTE				X	X	X	X	X
31	PAS D'AUTORISATION			X	X	X	X	X	X
32	DECISION JUDICIAIRE					X			X
34	OPPOSITION SUR COMPTE	X	X			X	X	X	X
35	TITULAIRE DECEDE	X	X			X	X		X
39	NE PAIE QUE LCR ou BOR								X
52	CODE OPERATION INCORRECT		X				X	X	
54	ADRESSE INVALIDE		X						
57	FORMAT INVALIDE		X	X			X	X	
58	SUR ORDRE DU CLIENT		X		X		X	X	
59	RAISON NON COMMUNIQUEE		X				X	X	
60	CODE BANQUE INCORRECT		X				X	X	
61	HEURE LIMITE DEPASSEE		X						
62	MOTIF REGLEMENTAIRE		X		X		X	X	
63	SERVICE SPECIFIQUE						X	X	
64	DOUBLON		X	X			X	X	
65	RETOUR SUITE DEMANDE				X				
66	DONNEE MANDAT INCORRECTE						X	X	
70	TIRAGE CONTESTE								X
71	RECU A TORT / DEJA REGLEE	X			X				X
72	CODE ACCEPTATION ERRONE								X



CODE	LIBELLE STANDARD (24 caractères)	Virement national	Virement SEPA	Recall virement SEPA	Réponse au recall	Prélèvement national, TIP / Télévirement	Prélèvement SEPA	Prélèvement SEPA interentreprises	LCR/BOR
73	MONTANT CONTESTE								X
74	DATE ECHEANCE CONTESTEE								X
75	DEMANDE DE PROROGATION					X			X
76	RECLAMATION TARDIVE	X				X			X
80	CONTESTATION DEBITEUR					X	X		
88	BANQUE HORS ECHANGES	X				X			X
90	PAIEMENT PARTIEL DU TIRE								X
99	OPERATION NON ADMISE	X	X			X	X	X	X





## 6. Tableaux de correspondance entre les codes motifs ISO et CFONB

Aujourd'hui, en France, le code motif de rejet d'un virement ou d'un prélèvement est restitué sur 2 caractères et correspond au code rejet interbancaire selon la norme définie par le CFONB.

Dans le standard ISO 20022 les codes motifs de rejet/retour sont codifiés sur 4 caractères.

Afin de permettre une évolution sans rupture avec l'existant, une correspondance entre ces deux codifications a été élaborée dans les tableaux qui suivent.

### **6.1. *Tableau de correspondance pour les opérations SEPA***

Cette liste est indiquée à titre informatif, elle ne contient pas l'ensemble des codes ISO mais uniquement ceux utilisés dans le cadre des paiements SEPA.

La liste complète et actualisée des codes ISO 20022 possibles (ExternalReturnReason1Code) se trouve sur le site de l'ISO 20022 à l'adresse suivante : [www.iso20022.org](http://www.iso20022.org).



Code ISO	ISO Name SEPA Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement - Rappel (Recall)	Virement - Rép. Nég. à Recall (Negative Answer to a Recall)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement - Remboursement (Refund)	Prélèvement - Reversement (Reversal)	Prélèvement interentreprises Rejet (Reject)	Prélèvement interentreprises Retour (return)	Prélèvement interentreprises Reversement (Reversal)
MD03	N'est plus utilisé ; remplacé par FF01												
AC01	<b>IncorrectAccountNumber</b> Account Identifier incorrect Coord. Banc.inexploitable	12	X	X			X	X			X	X	
AC04	<b>ClosedAccountNumber</b> Account closed Compte soldé clôturé viré / Compte clôturé	14		X		X	X	X			X	X	
AC06	<b>BlockedAccount</b> Account blocked (SCT-SDD) / Account blocked for SDD by the debtor Opposition sur compte / Compte bloqué - Prélèvement SEPA interdit par le débiteur sur ce compte	34		X			X	X			X	X	
AC13	<b>InvalidDebtorAccountType<sup>1</sup></b> Debtor account is a consumer account Le titulaire du compte est un consommateur	31									X	X	
AG01	<b>TransactionForbidden</b> SCT forbidden on this type of account (saving account) SDD forbidden on this account for regulatory reason Opération non admise	99		X			X	X			X	X	
AG02	<b>InvalidBankOperationCode</b> Reject (SCT-SDD) / Return (SDD) : Operation / Transaction code incorrect / Invalid file format Return SCT : Invalid file format Code opération incorrect	52	X	X			X	X			X	X	

<sup>1</sup> Code applicable depuis le 17 novembre 2012



Code ISO	ISO Name SEPA Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement - Rappel (Recall)	Virement - Rép. Nég. à Recall (Negative Answer to a Recall)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement - Remboursement (Refund)	Prélèvement - Reversement (Reversal)	Prélèvement interentreprises Rejet (Reject)	Prélèvement interentreprises Retour (return)	Prélèvement interentreprises Reversement (Reversal)
AM04	<b>InsufficientFunds</b> <i>Insufficient funds</i> Provision insuffisante	20				X	X	X			X	X	
AM05	<b>Duplication</b> <i>Duplicate payment (SCT) / Duplicate collection (SDD)</i> Doublon	64	X	X			X	X		X	X	X	X
ARDT	→ <b>Code non ISO, propriétaire SEPA</b> <i>The transaction has already been returned</i> Opération d'origine déjà retournée	71				X							
BE04	<b>MissingCreditorAddress</b> <i>Account Address invalid</i> Adresse invalide	54		X									
BE05	<b>UnrecognisedInitiatingParty</b> Emetteur non reconnu	18					X	X			X	X	
CUST	<b>CustomerDecision</b> <i>Beneficiary's Refusal</i> Sur ordre du client	58				X							
DUPL	<b>DuplicatePayment</b> <i>Duplicate sending</i> Doublon	64			X								
FF01 (Ex MD03)	<b>InvalidFileFormat</b> <i>Operation/Transaction code incorrect, invalid file format</i> Format invalide	57	X				X				X		
FF05	<b>InvalidLocalInstrumentCode<sup>2</sup></b> <i>Direct Debit type incorrect</i> Type de prélèvement incorrect	99					X	X					

<sup>2</sup> Code applicable depuis le 17 novembre 2012 relatif à l'option SDD D-1, si proposée par la banque de créancier et les banques de débiteurs



Code ISO	ISO Name SEPA Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement - Rappel (Recall)	Virement - Rép. Nég. à Recall (Negative Answer to a Recall)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement - Remboursement (Refund)	Prélèvement - Reversement (Reversal)	Prélèvement interentreprises Rejet (Reject)	Prélèvement interentreprises Retour (return)	Prélèvement interentreprises Reversement (Reversal)
FOCR	<b>FollowingCancellationRequest</b> Positive answer to the recall Retour en réponse positive à un Recall	65		X									
FRAD	<b>Code non ISO, propriétaire SEPA</b> Fraudulent originated credit transfer Virement d'origine frauduleuse	31			X								
LEGL	<b>LegalDecision</b> Legal reason Motif réglementaire	62				X							
MD01	<b>NoMandate</b> No valid mandate Pas d'autorisation / Absence de mandat	31					X	X	X		X	X	
MD02	<b>MissingMandatoryInformationInMandat</b> Mandate data missing or incorrect Donnée mandat incorrecte	66					X				X		
MD06	<b>RefundRequestByEndCustomer</b> Disputed authorised transaction Contestation débiteur / Contestation d'une opération autorisée	80							X				
MD07	<b>EndCustomerDeceased</b> Beneficiary deceased (SCT) / Debtor deceased (SDD) Titulaire décédé	35		X			X	X					
MS02	<b>NotSpecifiedReasonCustomerGenerated</b> By order of the beneficiary (SCT) / Refusal by debtor (SDD - Reject/Return) / Reason not specified (SDD - Reversal) Sur ordre du client / Refus du débiteur	58		X			X	X		X	X	X	X
MS03	<b>NotSpecifiedReasonAgentGenerated</b> Reason not specified Raison non communiquée	59	X	X			X	X		X	X	X	X



Code ISO	ISO Name SEPA Reason Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement - Rappel (Recall)	Virement - Rép. Nég. à Recall (Negative Answer to a Recall)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement - Remboursement (Refund)	Prélèvement - Reversement (Reversal)	Prélèvement interentreprises Rejet (Reject)	Prélèvement interentreprises Retour (return)	Prélèvement interentreprises Reversement (Reversal)
NOAS	<b>NoAnswerFromCustomer</b> <i>No response from beneficiary</i> <a href="#">Pas d'autorisation</a>	31				X							
NOOR	<b>NoOriginalTransactionReceived</b> <i>Original credit transfer never received</i> <a href="#">Reçu à tort car opération d'origine non reçue</a>	71				X							
RC01	<b>BankIdentifierIncorrect</b> Bank identifier incorrect (i.e invalid BIC) <a href="#">Code banque incorrect / Identifiant bancaire incorrect</a>	60	X	X			X	X			X	X	
RR01	<b>MissingDebtorAccountorIdentification</b> <i>Regulatory Reason</i> <a href="#">Motif réglementaire</a>	62	X	X			X	X			X	X	
RR02	<b>MissingDebtorNameorAddress</b> <i>Regulatory Reason</i> <a href="#">Motif réglementaire</a>	62	X	X			X	X			X	X	
RR03	<b>MissingCreditorNameorAddress</b> <i>Regulatory Reason</i> <a href="#">Motif réglementaire</a>	62	X	X			X	X			X	X	
RR04	<b>RegulatoryReason</b> <i>Regulatory Reason</i> <a href="#">Motif réglementaire</a>	62	X	X			X	X			X	X	
SL01	<b>SpecificServiceOfferedByDebtorAgent</b> <i>Due to specific service offered by the debtor agent</i> <a href="#">Service spécifique</a>	63					X	X			X	X	
TECH	<b>→ Code non ISO, propriétaire SEPA</b> <i>Technical problems resulting in erroneous SCTs</i> <a href="#">SCT non conforme dû à un problème technique</a>	57			X								



Code ISO	ISO Name <i>SEPA Reason</i> Libellé Standard CFONB	Code CFONB	Virement - Rejet (Reject)	Virement - Retour (Return)	Virement - Rappel (Recall)	Virement - Rép. Nég. à Recall (Negative Answer to a Recall)	Prélèvement - Rejet (Reject)	Prélèvement - Retour (Return)	Prélèvement - Remboursement (Refund)	Prélèvement - Reversal (Reversal)	Prélèvement interentreprises Rejet (Reject)	Prélèvement interentreprises Retour (return)	Prélèvement interentreprises Reversal (Reversal)
TM01	<b>CutOffTime</b> <i>File receive after Cut-off time</i> Heure limite dépassée	61	X										

## 6.2. Tableau de correspondance pour les opérations nationales

Certains codes CFONB, utilisés actuellement pour les virements et/ou prélèvements nationaux, ne pourront pas être utilisés pour les opérations SEPA. Cependant, afin de permettre leur éventuelle restitution en format ISO 20022, une correspondance est prévue.

Code CFONB	Définition Libellé Standard CFONB	ISO Name	Code ISO
16	Destinataire non reconnu	<b>UnknownEndCustomer</b>	<b>BE06</b>
32	Décision judiciaire	<b>BlockedAccount</b>	<b>AC06</b>
75	Demande de prorogation	<b>SpecificServiceOfferedByDebtorAgent</b>	<b>SL01</b>
76	Réclamation tardive	<b>NotSpecifiedReasonCustomerGenerated</b>	<b>MS02</b>
88	Banque hors échanges	<b>CorrespondentBankNotPossible</b>	<b>ED01</b>